

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique, à titre de personnes provenant du milieu universitaire, interne ou externe, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Christiane Piché, ex-vice-rectrice adjointe à la recherche et à la création, Université Laval, en remplacement de madame Louise Milot;

— monsieur Michel Ringuet, ex-recteur, Université du Québec à Rimouski, en remplacement de monsieur Gilbert Dionne.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61978

Gouvernement du Québec

### Décret 750-2014, 20 août 2014

CONCERNANT la nomination de trois membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *e* de l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1), les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notamment de cinq personnes nommées pour trois ans par le gouvernement sur la recommandation du ministre, après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de cette loi, sous réserve des exceptions qui y sont prévues, les membres du conseil d'administration continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leurs successeurs nonobstant la fin de la période pour laquelle ils sont nommés;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 37 de cette loi, dans le cas des membres visés aux paragraphes *b* à *f* de l'article 32, toute vacance est comblée en suivant le mode de nomination prescrit pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 982-2009 du 9 septembre 2009, madame Maryse Lapierre était nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 540-2010 du 23 juin 2010, madame Dyane Benoît était nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 977-2011 du 21 septembre 2011, madame Lise Lapierre était nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail ont été consultés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski, à titre de personnes représentatives des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Édith Couture, directrice d'école, Commission scolaire René-Lévesque, en remplacement de madame Maryse Lapierre;

— monsieur Daniel Paré, président-directeur général, Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, en remplacement de madame Dyane Benoît;

— madame Josée Rivard, directrice générale adjointe au développement clinique, Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins, en remplacement de madame Lise Lapierre.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61983